# DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS JURIDIQUES...

**Vous avez besoin d'informations et d'une aide dans les différents domaines du droit (famille, travail, logement, consommation, procédure pénale..) ?**
**Le point d'accès au droit de Dieppe peut vous écouter, vous informer et vous orienter.**

**Le point d'accès au droit est un lieu d'accueil gratuit, confidentiel et ouvert à tous permettant d'apporter une information de proximité sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.**

**Le point d'accès au droit de Dieppe assure des permanences hebdomadaires de consultations juridiques mises en place par des professionnels du Droit (avocats, notaires, huissiers), des associations et structures spécialisées (CIDFF, Trialogue,...).**

# ACCUEIL

Pour être reçu en permanence, vous devez préalablement prendre rendez-vous auprès du secrétariat du point d'accès au droit de Dieppe :

› soit par téléphone **02 35 06 61 69**

› soit en vous déplaçant à la **Mairie de Dieppe**, au Pôle politique de la ville, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

**Mairie de Dieppe**
Pôle politique de la ville
Parc Jehan-Ango — 76200 Dieppe
tél. 02 35 06 61 69

Ville de Dieppe

CDAD 76

Conception et impression **service Communication de la Ville de Dieppe** mise à jour 2014

# POINT D'ACCÈS AU DROIT DE DIEPPE

*accueillir, écouter, informer, orienter*

*Trouvez la réponse pratique à vos questions juridiques !*

Ville de Dieppe CDAD 76

# ASSOCIATIONS ET STRUCTURES SPÉCIALISÉES

## Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

Une juriste reçoit les femmes pour tous renseignements ou informations sur leurs droits : famille (séparation, filiation, mariage...), travail, procédures civiles et pénales, ...

**2e et 4e mercredi du mois, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 sur RV**

Une psychologue accueille les femmes victimes de violence, les soutient et les accompagne dans leurs démarches.

**1er et 3e mardis du mois, de 9h30 à 12h30 sur RV**

## Aide à la rédaction de courriers (Ville de Dieppe)

Un professionnel est à votre disposition pour vous aider dans la compréhension et la rédaction de certains documents et, de façon plus générale, vous accompagner dans vos démarches administratives.

**sur rendez-vous**

## Trialogue

C'est un service de médiation pour les personnes concernées par un conflit familial :

> séparation, divorce
> relations grands-parents/parents/petits enfants
> jeunes majeurs en rupture avec leurs parents
> les fratries adultes ayant à prendre en charge un parent âgé

Les personnes peuvent rencontrer le médiateur familials pontanément ou bien sur ordonnance du juge aux affaires familiales.

**2e mercredi du mois de 9h à 12h sur RV**

## Mission intégration des personnes d'origine étrangère (Ville de Dieppe)

Un professionnel accueille, écoute, informe et accompagne les personnes dans toutes les démarches administratives (constitution de dossiers de régularisation, de regroupement familial, d'aides sociales...).

**Les lundis de 13h30 à 16h30 et les vendredis de 9h à 12h sans RV**
**Pour les autres jours prendre RV**

## Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

**2e vendredi du mois, 13h30-17h sur RV**

## Association Tutélaire des Majeurs Protégés de Seine-Maritime (ATMP)

**4e vendredi du mois, 13h30-17h sur RV**

Un professionnel informe sur les différentes mesures de protection juridique (tutelle, curatelle) lorsque vous ou un membre de votre famille êtes confrontés à des difficultés sur la prise en charge d'un parent ou d'un proche.

# PROFESSIONNELS DU DROIT

## Avocat

Désigné par le Barreau de Dieppe, il vous informe sur vos droits et vos obligations, vous conseille, vous oriente dans vos démarches éventuelles auprès de la justice.

**Les lundis de 9h à 12h sur RV**

## Notaire

Désigné par la Chambre Départementale des Notaires de Seine-Maritime, il vous propose des consultations sur divers sujets du droit :

> succession, donation
> état civil, filiation
> contrat de mariage, divorce
> contrats, actes notariés, pacs
> contrat de vente d'immeubles...

**Dernier mardi du mois de 9h à 12h sur RV**

## Huissier de justice

Désigné par la Chambre Départementale des Huissiers de Seine-Maritime, cet officier ministériel nommé par l'Etat est habilité à procéder à certaines démarches juridiques :

> recouvrements de créances
> recouvrements des pensions alimentaires
> signification d'actes juridiques
> exécution des décisions de justice
> constats...
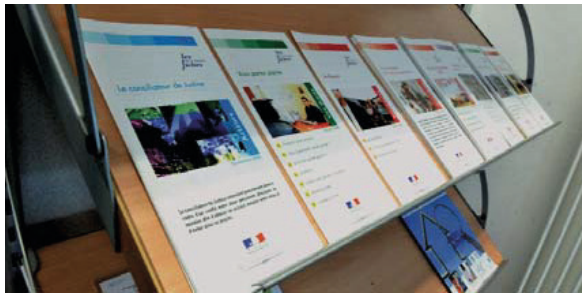
**3e mardi du mois de 10h à 12h sur RV**